

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 01-juin-2015 Date de révision 21-mars-2016

Version 1

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit 11203428

Nom du produit WG#-FMS.INFINIUM

Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée réactif

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Illumina United Kingdom Chesterford Research Park Little Chesterford Nr Saffron Walden Essex CB10 1XL United Kingdom

www.illumina.com

Pour plus d'informations, contacter

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-858-809-ILMN 1-858-202-4566

Adresse e-mail SDS@illumina.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1-760-476-3961

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux conformément à 1999/45/CE

Symboles de danger

Non dangereux

Texte intégral des phrases R : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Mention d'avertissement

Aucun(e)

Mentions de danger

Non dangereux

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

2.3. Autres dangers

Autres dangers Aucun(e) connu(e)

Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS		la alam la alina atina	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Saccharose	200-334-9	57-50-1	7-13	-	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Glycérine	200-289-5	56-81-5	3-7	-	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Traiter les symptômes.

Inhalation En cas de symptômes, sortir au grand air. Si les symptômes persistent, consulter un

médecin.

Contact cutané Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe

et persiste.

Ingestion Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les

de premiers secours mesures de protection individuelles appropriées.

Date de révision 21-mars-2016

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau. Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction appropriés Aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Composés de chlore.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Tenir à l'écart le

personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Éviter tout rejet à l'égout, dans les cours d'eau ou dans le sol. Voir la Section 12 pour plus

d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Endiguer le plus en

aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Endiguer et récupérer le déversement

avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13). Déversement important. Éviter que les écoulements ne pénètrent les canalisations, les égouts ou les rivières. Endiquer le plus en

aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour plus d'informations. Voir la section 8 pour plus d'informations.

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver/stocker

uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

Conserver à -15° C -25° à C (5° F à -13° F).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) réactif.

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Saccharose	-	STEL: 20 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-
57-50-1		TWA: 10 mg/m ³	_		
Glycérine	-	STEL: 30 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 200 mg/m ³
56-81-5		TWA: 10 mg/m ³			Ceiling / Peak: 400
					mg/m³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Saccharose	-	TWA: 10 mg/m ³	-	-	-
57-50-1					
Glycérine	-	TWA: 10 mg/m ³	=	TWA: 20 mg/m ³	-
56-81-5					
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Saccharose	-	-	-	-	TWA: 10 mg/m ³
57-50-1					STEL: 20 mg/m ³
Glycérine	-	STEL: 100 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³
56-81-5		TWA: 50 mg/m ³			STEL: 30 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Douches
Rince-oeils

Systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection des mains

Protection de la peau et du

corps

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protectionrésistant aux produits

chimiques, et correspondant au risque d'exposition.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect incolore liquide Odeur Inodore

CouleurincoloreSeuil olfactifAucune donnée
disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

pH Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible congélation

Point / intervalle d'ébullitionAucune donnée disponiblePoint d'éclairAucune donnée disponibleTaux d'évaporationAucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune donnée disponible

Limite supérieure Aucune donnée disponible

d'inflammabilité:
Limite inférieure d'inflammabilité
Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Densité

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

DensitéAucune donnée disponibleHydrosolubilitéAucune donnée disponibleSolubilité(s)Aucune donnée disponibleCoefficient de partageAucune donnée disponibleTempérature d'auto-inflammabilitéAucune donnée disponible

Température de décomposition

Viscosité cinématique - VALEUR 1

Viscosité dynamique

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Propriétés explosives
Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement

Masse molaire

Teneur en COV (%)

Densité

Masse volumique apparente

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges Aucun(e).

statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Danger faible dans le cadre d'une manipulation industrielle ou commerciale courante par un personnel qualifié.

Inhalation Dans des conditions normales d'utilisation prévu, cette substance ne devrait pas être un

danger d'inhalation.

Contact oculaire Le contact direct avec les yeux peut entraîner une irritation temporaire.

Contact cutané Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être

ingéréesaccidentellement.

Toxicité aiguë inconnue 15.5 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

	Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Ī	Saccharose	= 29700 mg/kg (Rat)	-	-
Ī	Glycérine	= 12600 mg/kg (Rat)	> 10 g/kg (Rabbit)	> 570 mg/m³ (Rat) 1 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation Non classé.

oculaire

Sensibilisation Non classé.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Toxicité pour le développement Non classé.

Tératogénicité Non classé.

STOT - exposition unique Non classé.

STOT - exposition répétée Non classé.

Effets sur certains organes cibles Yeux, rein, Système respiratoire, Peau.

Symptômes Aucun(e) connu(e).

Danger par aspiration Non classé.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

? % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Glycérine	-	51 - 57 mL/L: LC50 96 h	500 mg/L: EC50 24 h Daphnia
		Oncorhynchus mykiss static	magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Glycérine	-1.76

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser le récipient. L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations

régionales, nationales et locales en vigueur.

déchets selon EWC/AVV

Codes de déchets/désignations de Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour **Autres informations**

laquelle le produit a été utilisé.

Considérations relatives à

l'élimination

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

I	٨	Λ	ח	G

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7	

RID

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

<u>ADR</u>

14.1	ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2	Nom d'expédition	Non réglementé
14.3	Classe de danger	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)

OACI (aérien)

14.1	ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2	Nom d'expédition	Non réglementé
14.3	Classe de danger	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1	ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2	Nom d'expédition	Non réglementé
14.3	Classe de danger	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)

Section 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Sans objet

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Sans objet.

Inventaires internationaux

N'est pas conforme **TSCA** N'est pas conforme DSL/NDSL **EINECS/ELINCS** N'est pas conforme **ENCS** N'est pas conforme **IECSC** N'est pas conforme N'est pas conforme **KECL PICCS** N'est pas conforme AICS (Australie) N'est pas conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

Section 16: AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

Sans objet

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

Sans objet

Légende - Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL ŞTEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale

Préparée par Illumina Inc.

Date d'émission 01-juin-2015

Date de révision 21-mars-2016

Remarque sur la révision Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Bien que la préparation de ce document ait bénéficié de toute notre attention, Illumina n'accordeaucune déclaration ni garantie de quelque nature que ce soit quant à l'exactitude ou àl'exhaustivité des informations qu'il contient. Illumina n'assume aucune responsabilité quant àl'adaptation des présentes informations ou du produit aux applications de l'utilisateur, ni quant auxconséquences de l'utilisation des présentes informations ou du produit. L'utilisateur de laprésente FDS et du produit doit déterminer lui-même l'adaptation des informations et du produit àses applications spécifiques. Dans les conditions prévues par la législation en vigueur, Illuminane saurait être tenu pour responsable des dommages ou frais de quelque nature que ce soitengendrés par la manipulation, l'utilisation, le stockage ou l'élimination du produit.

Fin de la Fiche de données de sécurité